

Nouvelles du JAPON

Vous pouvez également retrouver Nouvelles du Japon en ligne sur

www.fr.emb-japan.go.jp

Les relations nippo-européennes

Le cadre

L'Union européenne (UE) est un partenaire important du Japon, avec lequel il partage les mêmes valeurs fondamentales et avec qui il coopère pour répondre aux différents défis internationaux tels que le changement climatique, le développement de l'Afrique ou la question nord-coréenne. Avec notamment la désignation de la décennie 2001 – 2010 comme « décennie de la coopération nippo-européenne », des relations coopératives ont été établies dans de nombreux domaines, dont les domaines politique et économique, sur la base d'un « plan d'action pour la coopération nippo-européenne » défini en décembre 2001.

Le Japon et l'UE ont élaboré différents cadres de discussions à plusieurs niveaux. Comprenant au plus haut niveau le Sommet annuel Japon-Union européenne, ces cadres permettent de développer activement des échanges d'opinion entre le Japon et l'UE dans le domaine politique



19ème Sommet Japon-Union européenne (Tokyo, le 28 avril 2010)

à travers les discussions aux niveaux des Ministres, des Ministres adjoints et des Directeurs généraux, dans le domaine économique à travers la Consultation de haut niveau Japon-UE (au niveau des Ministres adjoints) et le Dialogue sur la Réforme Réglementaire (DRR) (au niveau des Directeurs généraux), ainsi qu'à travers les autres discussions menées dans chaque domaine. En outre, une « Table Ronde des Industriels Union européenne-Japon (EJBRT) » réunit chaque année les 50 plus grands noms du monde économique japonais et européen. Grâce à ce cadre mult niveau, le Japon et l'UE poursuivent leurs collaborations relatives aux principaux enjeux internationaux, leurs actions contre les défis globaux comme le changement climatique ainsi que le renforcement des échanges de personnes.

Lors du 19ème Sommet Japon-Union européenne qui s'est tenu à Tokyo en avril dernier, les participants se sont entendus pour étudier deux nouvelles coopérations. Premièrement, la création d'un « Groupe conjoint de haut niveau » chargé d'étudier un cadre et des mesures en vue d'un renforcement des relations Japon-UE (cf. chapitre suivant). Deuxièmement, les participants se sont accordés pour poursuivre des projets concrets de coopération en matière de construction de la paix et de lutte contre la piraterie (Afghanistan, Somalie). Ainsi, ce 19ème Sommet a constitué un premier pas vers la constitution de relations coopératives qui conduiraient le Japon et l'UE à des actions concrètes.

Partenariat économique Japon-Union européenne

L'UE est l'un des grands partenaires économiques du Japon. En 2009, le montant total des échanges avec l'UE a atteint 12 000 milliards de yens et l'UE est devenue le troisième partenaire commercial du Japon, après la Chine et les Etats-Unis. Les investissements japonais dans l'UE s'élèvent à 16 000 milliards de yens, ce qui la met en deuxième place après les Etats-Unis. En s'appuyant sur ces relations économiques étroites, un éventuel accord de partenariat économique (APE) est important pour renforcer les relations entre le Japon et l'UE en matière d'échanges commerciaux et d'investissements.

Lors du 19ème Sommet Japon-UE, les diri-

geants des deux côtés se sont mis d'accord pour créer un « Groupe conjoint de haut niveau » afin d'identifier des pistes éventuelles pour renforcer d'une manière globale tous les aspects des relations Japon-UE et de définir le cadre de sa mise en œuvre. Dans ce contexte, le Groupe conjoint de haut niveau procèdera à un examen conjoint pour savoir comment parvenir globalement au renforcement et à l'intégration des relations économiques Japon-UE qui abordent tous les points d'intérêts des deux parties, à savoir l'ensemble des tarifs douaniers, les mesures non tarifaires, les services, les investissements dans les services et dans les autres secteurs, la propriété

Naoto KAN

nouveau Premier ministre du Japon



©Cabinet Public Relations Office, Japan

Portrait :

Né le 10 octobre 1946 dans le département de Yamaguchi. Marié, deux fils.

Diplômé de l'Institut de Technologie de Tokyo.

Son activité politique débute il y a une trentaine d'années avec sa participation à des mouvements citoyens lors de campagnes électorales.

Carrière politique :

En 1996, il fonde avec Yukio HATOYAMA le Parti Démocrate du Japon (PDJ), dont il est nommé président jusqu'en 1999. Après avoir été réélu à ce poste de 2002 à 2004, il dirige de nouveau le PDJ depuis 2010.

Il occupe les fonctions de Ministre de la Santé dans le gouvernement de coalition HASHIMOTO (1996), puis celles de Vice Premier ministre et de Ministre des Finances dans le gouvernement HATOYAMA (2009).

intellectuelle, les marchés publics. Le Japon continuera à s'attaquer à « quelques domaines non tarifaires particuliers », qui étaient indiqués dans le Communiqué de presse conjoint du Sommet Japon-UE de 2009, pour parvenir à une révision intermédiaire de l'examen conjoint prévue cet automne. Lors de la réunion du Sommet en 2011, les dirigeants décideront des prochaines étapes opportunes en s'appuyant sur les résultats et les pistes définies par le Groupe conjoint de haut niveau.

Au moment du Sommet, le Japon souhaite que les deux parties acceptent de privilégier la piste de l'APE entre le Japon et l'UE et il ne ménagera pas ses efforts pour aller dans cette direction.

Deuxième réunion ministérielle de suivi de la TICAD*

Les 2 et 3 mai 2010, 41 représentants officiels de pays africains, dont 31 participants au niveau ministériel, et les coorganisateur de la TICAD se sont rencontrés à Arusha (République Unie de Tanzanie) à l'occasion de la deuxième réunion ministérielle de suivi de la TICAD. L'objectif était d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'Action de Yoko-

hama, adopté lors de la TICAD IV, en mettant notamment l'accent sur des questions en corrélation avec l'ordre du jour telles que la crise financière et économique mondiale, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et le changement climatique.

Un communiqué a été adopté à l'issue de la réunion, qui a pour but de faire entendre davantage les positions

africaines dans les nombreux forums internationaux prévus en 2010. Concernant la crise financière et économique, le Japon a annoncé pour les deux prochaines années l'octroi de prêts d'Aide Publique au Développement (APD) pouvant aller jusqu'à 2 milliards USD pour aider les pays africains à retrouver le chemin de la croissance. Il s'est éga-



lement engagé à augmenter dès cette année son assistance aux projets s'inscrivant dans le cadre des OMD d'environ 1 milliard USD et ce, jusqu'à la prochaine réunion de suivi. Les participants ont accueilli favorablement l'action du gouvernement japonais qui, avec son « Initiative Hatoyama », apporte une assistance dans la lutte contre les effets du changement climatique, notamment par le renforcement des capacités nationales et régionales.

* La Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique.

★ Pour obtenir plus d'informations concernant la deuxième réunion ministérielle, veuillez consulter le site Internet : <http://www.mofa.go.jp/region/africa/ticad/min1005/index.html>

Collectivités territoriales

Une comparaison des administrations locales japonaises et françaises montre que ces deux pays traditionnellement centralisés ont en commun de poursuivre depuis plusieurs années des formes de décentralisation. Au Japon, l'actuel gouvernement a fait de la décentralisation l'un des piliers de ses réformes politiques. La France mène aussi des débats intensifs sur une réforme fondamentale des collectivités territoriales. Alors que le rôle et les responsabilités des collectivités ne cessent de s'élargir, le Japon et la France auraient beaucoup à apprendre de leurs expériences respectives pour enrichir les débats sur leurs réformes de l'administration et de l'action locale.

Les différences de l'administration locale en France et au Japon (cf. tableau)

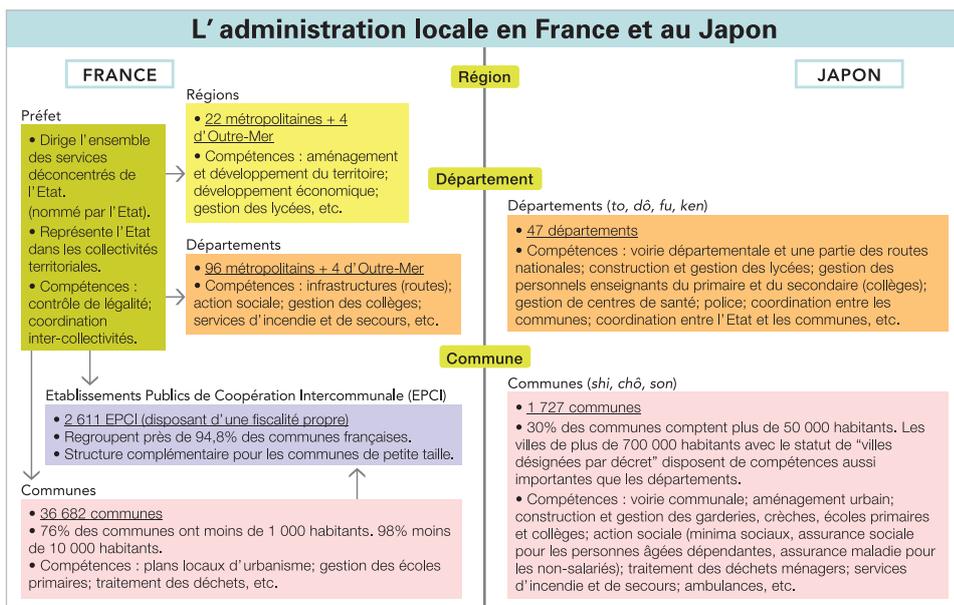
Au Japon et en France, comme dans les autres régimes démocratiques, les collectivités territoriales autonomes, dirigées par des représentants élus, garantissent la démocratie locale et mènent des politiques territoriales. Il existe cependant des différences au niveau structurel. En France, les collectivités territoriales se répartissent en trois échelons : les régions, les départements et les communes. On constate également une forte émergence des établissements publics de coopération intercommunale. En outre, les régions et les départements sont chacun dotés d'un préfet qui a la qualité de représentant de l'Etat, dispose de compétences en matière de contrôle de légalité et de coordination inter-collectivités et dirige l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat. Au Japon, les collectivités territoriales comprennent deux échelons : les départements (*to, dô, fu, ken*) et les communes (*shi, chô, son*). Des agences déconcentrées, chargées de plusieurs départements, représentent chaque ministère mais il n'existe pas l'équivalent d'un préfet.

De plus, dans les collectivités territoriales françaises, le pouvoir exécutif est détenu par les présidents de l'assemblée délibérante. Au Japon, les chefs de l'exécutif et les membres des assemblées sont élus séparément. Alors que le système français met l'accent sur une gestion stable des collectivités, le système japonais se caractérise par un mécanisme de contrôle et de contrepoids (« *checks and balances* ») à travers un système de double représentation.

Pour connaître les compétences de chaque collectivité, veuillez vous reporter au tableau. On constate que les compétences des communes au Japon recouvrent des fonctions qui relèvent en France des départements comme l'action sociale, l'éducation (collèges) ou les services d'incendie. D'autre part, l'ensemble des départements et des communes japonais gèrent eux-mêmes leurs finances, y compris le recouvrement des impôts. De même, les communes japonaises ont la charge des registres de domiciliation et conservent les données relatives à leurs administrés.

La décentralisation et la réforme de l'administration locale

Avec la modification du système de nomination des gouverneurs après la Seconde Guerre mondiale, ces derniers sont élus au suffrage universel et non plus nommés par l'Etat. Mais c'est avec la mise en place de la Loi pour la promotion de la



décentralisation de 1995 que le processus récent de décentralisation a été lancé. Par la suite, l'accélération de l'autonomie régionale par la réduction et la rationalisation des interventions de l'Etat, la poursuite des transferts de compétences et le renforcement de l'autonomie fiscale par le transfert des ressources fiscales importantes, notamment de la taxe d'habitation, se sont poursuivis.

Le Japon a mené en parallèle une réforme de l'administration locale et une fusion des communes. Ainsi, le nombre des fonctionnaires locaux, qui s'élevait à 3,3 millions en 1995, a diminué de près de 400 mille agents en 15 ans (aucun licenciement dans le cadre de cette réforme). Le nombre des communes a quant à lui diminué en 10 ans de 3 232 en 1999 à 1 727 (45% de moins). Lors de ces réformes, une grande importance a été accordée à un meilleur fonctionnement de la gouvernance par les citoyens avec la mise en accès public des données relatives à la situation financière des collectivités, dont les frais de personnel et la dette. En outre, même organisé à l'initiative de l'Etat, un grand respect est accordé aux volontés des collectivités concernées lors du processus de fusion.

A l'avenir, les débats devraient porter sur des sujets tels que l'assouplissement des normes relatives aux collectivités territoriales, la réforme des agences déconcentrées et la globalisation des subventions ministérielles, allouées aux collectivités locales avec moins de directives contraignantes.

Le site Internet de l'Association des Collectivités Locales pour les Relations Internationales (CLAIR) Paris présente des informations détaillées sur le système des collectivités locales au Japon (<http://www.clairparis.org/index.php?itemid=445>).

Les échanges entre les collectivités locales françaises et japonaises

Les relations de jumelage et d'amitié entre les collectivités françaises et japonaises ont plus d'un demi-siècle d'histoire, depuis la signature du premier pacte d'amitié en 1958 entre les villes de Kyôto et de Paris. Depuis cette date, les échanges entre la France et le Japon sont en augmentation constante et on compte actuellement 49 pactes signés (en date du 31 mai 2010). En ajoutant à ces relations officielles les autres formes de collabo-

rations, les diverses coopérations décentralisées franco-japonaises contribuent à la compréhension et aux échanges mutuels entre nos deux peuples.

De surcroît, nous constatons que les « Rencontres de la coopération décentralisée franco-japonaise » donnent une impulsion à la coopération interrégionale en relevant le cadre du traditionnel partenariat individuel à celui d'une coopération impliquant plusieurs collectivités. Ces rencontres se sont tenues pour la première fois en 2008 à Nancy, à l'occasion du 150ème anniversaire des relations franco-japonaises. Les deuxièmes assises se sont déroulées en mai de cette année à Kanazawa, ville jumelée avec Nancy. 200 participants représentant 26 collectivités locales japonaises et 18 françaises ont participé à ces Rencontres à Kanazawa, sous le thème « Gouvernance locale et développement durable ». Conjointement à la présentation des actions de chaque collectivité dans les quatre domaines de l'économie, de l'environnement, de la société et de la culture, ainsi qu'au partage du savoir-faire et des expériences relatifs aux problématiques actuelles communes aux deux pays, les participants ont également abordé les possibilités de coopérations et de partenariats plus étroits. Dans la déclaration finale (« Déclaration de Kanazawa ») qu'elles ont adoptée, les collectivités participantes ont décidé : l'organisation d'une troisième édition à Chartres en 2012 ; la création d'un comité de pilotage franco-japonais permanent en vue d'un renforcement des échanges; et la mise à l'honneur lors des Troisièmes Rencontres des collectivités ayant réalisé des programmes de coopération particulièrement remarquables dans le domaine du développement durable.

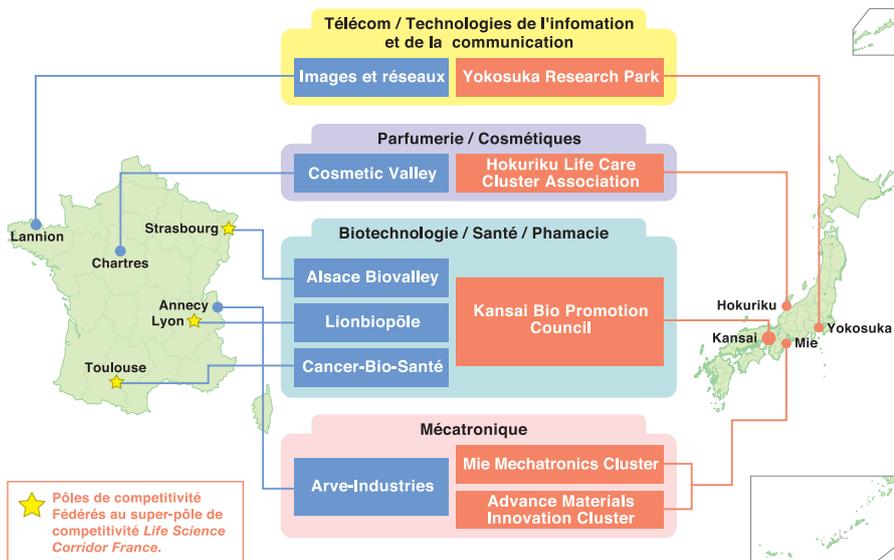
Vous pouvez également obtenir plus d'informations concernant les coopérations décentralisées franco-japonaises sur le site de CLAIR Paris (<http://www.clairparis.org/index.php>).



Deuxièmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-japonaise, les 12 et 13 mai 2010 à Kanazawa.

Coopérations interrégionales franco-japonaises dans le secteur industriel

Partenariats industriels interrégionaux entre le Japon et la France (mise à jour de juillet 2010)



Les échanges interrégionaux entre la France et le Japon existent également dans le secteur industriel. Un des exemples est la coopération entre les clusters japonais et les pôles de compétitivité français.

A l'origine, le terme anglais cluster désigne une grappe de raisin ou de fruits. Dans le cas présent, il évoque la cohésion de l'ensemble d'une zone ou d'une région pour favoriser la création d'un réseau de coopération entre les industriels, les universités, l'Etat et les autorités locales (y compris les laboratoires publics). A travers cette coopération tripartite, les clusters ont pour vocation de favoriser les applications pratiques et industrielles des technologies nées et d'inciter les innovations.

En avril 2008, lors de sa visite au Japon, le Premier ministre François FILLON s'est entendu avec son homologue japonais de l'époque Yasuo FUKUDA pour promouvoir ces coopérations interrégionales entre les industries des deux pays. Comme vous pouvez le voir sur la carte, plusieurs régions françaises et japonaises développent déjà de telles coopérations.

Architectes japonais réalisant des établissements culturels de grande envergure en France

De même qu'on apprécie au Japon les architectes français tels que Le CORBUSIER, Jean NOUVEL, les architectes japonais cités ci-dessous* sont également appréciés en France. Nous vous présentons ici leur profil et leurs projets dans un futur proche.

SHIGERU BAN : Centre Pompidou Metz

Shigeru BAN a été récompensé notamment par le Prix de l'architecture mondiale en 2001 et la Grande Médaille d'Or de l'Académie d'Architecture en 2004. Les termes qui caractérisent le mieux son travail sont « liberté et innovation » : l'utilisation du carton dont la fonction première est détournée pour des structures de bâtiments (abris temporaires, église, etc.). Il a été retenu avec ses associés français pour la conception du Centre Pompidou Metz qui a été inauguré le 11 mai 2010 en présence de nombreuses personnalités, dont le Président Nicolas SARKOZY.

www.shigerubanarchitects.com/ (Shigeru BAN), www.centrepompidou-metz.fr



Shigeru BAN



©Didier Boy de la Tour

L'AGENCE SANAA (Kazuyo SEJIMA et Ryue NISHIZAWA) : Louvre-Lens



Ryue NISHIZAWA et Kazuyo SEJIMA (Agence SANAA)



Image Cyrille Thomas

©SANAA / Imey Culbert / Catherine Mosbach

L'agence SANAA réalise des projets qui sont souvent caractérisés par l'harmonie, les reflets, la transparence, la fluidité, la lumière et la légèreté. En 2000, elle a remporté le concours du « Musée d'art contemporain du 21e siècle », où la qualité de son bâtiment lui a apporté une reconnaissance mondiale. SANAA a reçu le Prix Pritzker 2010. Les deux architectes réalisent le projet du Louvre-Lens, en collaboration avec un paysagiste et un designer français, en optant pour une construction de verre et d'aluminium qui s'intègre harmonieusement dans l'environnement végétal du site. L'inauguration est prévue en 2012.

www.sanaa.co.jp (SANAA), www.louvre-lens.fr

KENGO KUMA : Cité des Arts et de la Culture à Besançon

Kengo KUMA développe une architecture en relation très forte avec son environnement proche, privilégiant l'utilisation de matériaux naturels et de procédés constructifs propres au lieu. Son travail est reconnu en France et a été récompensé récemment par l'Etat français qui lui a attribué la Décoration d'Officier de l'Ordre des Arts et des Lettres en 2009. En association avec des architectes français, Kengo KUMA réalise sa première commande publique dans l'hexagone avec le projet de la Cité des Arts et de la Culture à Besançon, premier bâtiment culturel en France à s'inscrire dans la démarche BBC Effinergie (Bâtiment basse consommation). L'inauguration est prévue au début de l'année 2013.

www.kkaa.co.jp/E/main.htm (Kengo KUMA), www.besancon.fr/index.php?p=1023



Kengo KUMA



©Kengo Kuma & associates

*(La liste n'est pas exhaustive).

Apprenons le japonais ! (日本語を学ぼう！)

L'Ambassade du Japon et la Maison de la culture du Japon à Paris mettent en place différents programmes pour encourager l'apprentissage du japonais et promouvoir les études japonaises en France. Bien des jeunes Français ayant bénéficié de ces programmes mettent aujourd'hui à profit leur expérience au Japon dans de nombreux domaines variés.

Ne souhaiteriez-vous pas, vous aussi, participer à l'un de ces programmes ?

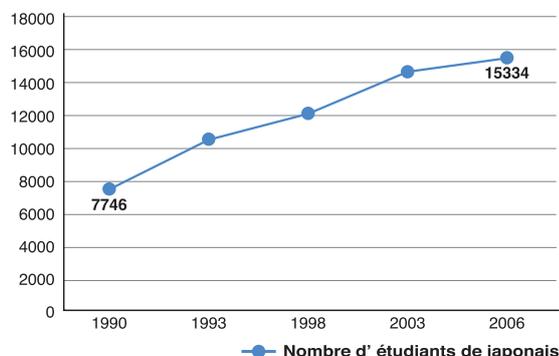
Bourses et programmes

juin 2010

Titre / Description	Critères de sélection / Nature de l'aide
Bourses du Gouvernement japonais Ces bourses sont mises en place par le gouvernement du Japon au profit des étudiants étrangers. <ul style="list-style-type: none"> • Bourse de langue et de civilisation japonaises 	Etudiants inscrits en troisième année de japonais. Durée : 1 an Montant de la bourse : environ 134 000 yens par mois Retrait et dépôt des dossiers : février - mars Date de sélection : fin mars Contact : Ambassade du Japon en France
<ul style="list-style-type: none"> • Bourse d'études et de recherche 	Etudiants ayant un niveau BAC+5 au minimum au moment du départ. Connaissance du japonais requise pour les sciences humaines et sociales, ainsi que certaines autres matières. Durée : 1 an et demi à 2 ans Montant de la bourse : environ 152 000 à 155 000 yens par mois Retrait et dépôt des dossiers : avril - mai Date de sélection : fin juin Contact : Ambassade du Japon en France
Programme JET Ce programme vise à renforcer l'enseignement des langues étrangères au Japon et à favoriser la mise en place d'échanges internationaux au niveau local. <ul style="list-style-type: none"> • ALT (Assistant Language Teacher) Assistant-Professeur de langue française <ul style="list-style-type: none"> • CIR (Coordinator for International Relations) Coordinateur des échanges internationaux dans un organisme public local	Personnes titulaires au minimum d'une licence au moment du départ. Bonne connaissance du japonais requise. Durée : 1 à 3 ans (renouvelable deux fois) Rémunération : environ 300 000 yens par mois Retrait et dépôt des dossiers : novembre - janvier Date de sélection : février Contact : Ambassade du Japon en France
Programmes de séjour au Japon destinés aux lycéens européens Ces programmes permettent à des lycéens de séjourner dans une famille d'accueil et de fréquenter un lycée japonais, tout en visitant différentes régions du pays.	Elèves ayant de bonnes bases en langue japonaise. Durée : 5 semaines (séjour court) ou 5 mois (séjour long) Retrait et dépôt des candidatures : janvier - mars (selon l'année) Date de sélection : janvier - mars (selon l'année) Contact : Ambassade du Japon en France
Concours d'expression en japonais Les candidats prononcent leur discours en public devant un jury. Catégories : "collégiens et lycéens" et "personnes de plus de 18 ans".	Période d'inscription : vers octobre - fin janvier Date du concours : vers mars Prix : billets d'avions aller - retour pour le Japon, dictionnaires électroniques, etc. Contact : Maison de la culture du Japon à Paris
Stage de japonais de la Fondation du Japon destiné à des spécialistes dans les domaines culturels et académiques	Durée : 2 ou 6 mois Dépôt des candidatures : vers octobre - novembre Nature de l'aide : couverture des frais de logement et des frais de matériel pédagogique (frais de voyage non inclus) Contact : Maison de la culture du Japon à Paris

★ Pour de plus amples informations, veuillez contacter les sites suivants :
 Ambassade du Japon en France, <http://www.fr.embjapan.go.jp/education/>
 Maison de la culture du Japon à Paris, <http://www.mcjp.fr/>
 Fondation du Japon, <http://www.jpf.go.jp/e/>

Evolution du nombre d'étudiants de japonais en France



D'après une étude de la Fondation du Japon de 2006, il y a plus de 15 000 étudiants de japonais en France. Comme vous pouvez le constater sur le graphique ci-dessus, ce chiffre a doublé en l'espace de 20 ans. Il est le plus important en Europe.

Etudier le japonais en France

▶ De nombreux établissements en France proposant des formations de japonais, l'Ambassade du Japon a publié sur son site des listes comprenant plus d'une centaine d'établissements scolaires publics et privés, de l'enseignement primaire au supérieur.
http://www.fr.emb-japan.go.jp/education/index.html#etudier_en_france

▶ La Maison de la culture du Japon à Paris (MCJP) propose des ateliers de langue japonaise, ainsi que des services destinés aux enseignants de japonais. Il est également possible d'améliorer son japonais grâce au matériel pédagogique disponible sur le site de la MCJP.
<http://www.mcjp.fr/francais/langue-japonaise/>

▶ Les personnes désirant évaluer ou faire certifier leurs compétences en japonais peuvent passer le Test d'aptitude de japonais (JLPT) organisé chaque année en décembre à Paris et Lyon.
<http://www.mcjp.fr/francais/langue-japonaise/>

Site Internet pour apprendre le japonais
<https://www.erin.ne.jp/jp/>



Témoignages

Une attirance pour le Japon

Aline KOLACINSKI

Je suis, depuis longtemps attirée par la culture et la langue japonaises, c'est la raison pour laquelle j'ai voulu entrer dans un lycée où l'on peut étudier le japonais. Lors de ma deuxième année, mon professeur m'a informée du programme de séjour au Japon destiné aux lycéens européens et m'a conseillé de m'y présenter. J'ai finalement été choisie pour participer au séjour court (5 semaines), durant lequel j'ai pu découvrir le Japon, et me faire des amis avec qui je suis toujours en contact.

J'ai toujours eu de l'attrait pour les langues étrangères, et comme j'aimerais travailler dans un secteur en rapport avec l'étranger, et principalement le Japon, j'ai choisi de continuer mes études de japonais à l'INALCO, à Paris, pour les différentes spécialisations que propose l'établissement. Je viens de finir ma première année de licence, et j'espère être prise dans les filières « relations internationales » et « français langue étrangère », car je m'intéresse aux métiers de la diplomatie, mais également à l'enseignement du français, notamment au Japon.



Etudes au Japon : un potentiel, des opportunités

Martial HENRY-TRAPON

Après être allé par deux fois au Japon en tant que boursier du gouvernement japonais, c'est dans ce même pays que j'ai décidé d'acquies ma première expérience professionnelle en participant au programme JET. Bien évidemment, ces diverses expériences m'ont été plus que profitables sur le plan « académique » en me permettant d'approfondir notamment mes connaissances de la langue japonaise et de mon domaine de recherche. Mais elles m'ont également permis de découvrir « de l'intérieur » la diversité ainsi que la richesse de la culture et de la société japonaises. C'est donc tout naturellement que le savoir acquis durant mes séjours, en tant que boursier du gouvernement japonais puis de CIR (Coordinateur des échanges internationaux dans un organisme public local) au département de Hyogo, m'a amené à occuper mon poste actuel au sein de l'Ambassade du Japon en France, où j'aide à promouvoir en France le pays qui m'a toujours si bien accueilli.

